

Gerpines

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL DE L'ENTITÉ



Laurent MENGEOT, 2^e prix ex-aequo catégorie adulte
«Parc du Collège Saint-Augustin»

© Gerpinnes Environnement et Centre culturel de Gerpinnes – Photographie du concours annuel.

Bimestriel
Avril 2001

Numéro **163**



Distribution en solo par Distribucel

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2001

Lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes

Election des membres du Conseil de l'Aide Sociale Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il ne pourra être procédé à l'élection des membres du Conseil de l'Aide Sociale car, il s'avère que l'acte de présentation déposé par le groupe PSC ne répond pas à la quotité des deux tiers appliquée au nombre des candidats suppléants hommes / femmes. Afin d'éviter tout vice de procédure, le Conseil communal décide par 13 voix contre 7 de reporter l'élection des membres du Conseil de l'Aide Sociale à une prochaine séance.

Election des membres du Conseil de police Sont élus :

Effectif : F. ANTOINE, suppléants L. LEMAIRE et G. GENIESSE

Effectif : F. DECHAINOIS, suppléants : A-M. MOREAUX-BERNARD et B TOUSSAINT-VERDIN

Effectif : M. DELPORTE-DANDOIS, suppléants : D. DEVILLE et C. HEROLD-QUICKELS

Effectif : T.DI MARIA, suppléants : C.PAWLIK et J.MARCHETTI

Délégations au Collège échevinal

A l'unanimité, le Conseil communal décide de donner pour la période du 01/01/2001 au 31/12/2006, délégations au Collège échevinal, pour engager du personnel occasionnel ou temporaire et pour accorder les concessions de sépulture dans les cimetières communaux. A l'unanimité, le Conseil communal arrête pour la période du 01/01/2001 au 31/12/2006, les pouvoirs du Conseil communal de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions sont délégués au Collège des Bourgmestre et Echevins pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

Désignation des délégués du Conseil communal à la Commission Locale du Développement Rural

Bourgmestre = Président d'office

	Effectifs	Suppléants
PLUS	J.MARCHETTI	A. STRUELENS
	D. DEVILLE	E. BEAUCLAIRE
PRL	P. DELVAUX	M. COPMANS
PSC	J. MONNOYER	P. FRERES
	L. LEMAIRE	J. LAMBERT

à l'Agence Locale pour l'Emploi

PLUS J. MARCHETTI, V. VOUCHE, T. DI MARIA,
PRL M. COPMANS PSC C. EVRARD, P. DAMIT, S. MONGIELLO

BC

SOMMAIRE

- Décisions du conseil communalp. 3
- Communiqué du Collège échevinalp. 8
- Culturep. 9
- Socialp. 10
- CPASp. 12
- Nature et environnementp. 13
- Sportp. 15
- Festivitésp. 15
- Avisp. 17
- Aménagement du territoire et urbanismep. 18

au Centre Culturel

PLUS B. BOISACQ, F. PRIMERANO, G-Y FRANKIGNOUL, C. HEROLD-QUICKELS.
PRL A-M. MOREAUX-BERNARD
PSC G. BRIQUET-DEBEKKER, M-C. BAUDOUX, L. DOGOT, J. LAMBERT.

à l'ASBL «GERPINNES PLEIN AIR»

PRL B. TOUSSAINT-VERDIN Echevin de l'Enseignement
PLUS J.GODEFROID, C. QUAIRIAUX
PSC G. WAUTELET, D.GOREZ

à l'ASBL «MUSEE DES MARCHES»

Assemblée générale

PLUS S. QUINTART, J. MARCHETTI, J-P. VERHEIDEN, D. DEVILLE
PRL DECHAINOIS F.
PSC G.GENIESSE, J.MONNOYER, P. MARCHAL, J. LAMBERT

Conseil d'Administration

PLUS D. DEVILLE, S. QUINTART
PRL F. DECHAINOIS
PSC G. GENIESSE, J. LAMBERT

à la COPALOC

Président B. TOUSSAINT-VERDIN - Echevin de l'Enseignement
PLUS F. PRIMERANO, J-P. VERHEIDEN
PSC P. WAUTELET, D. GOREZ

Représentants du Pouvoir Organisateur : M.FRONVILLE et G.MARTIN, directeurs d'école

au CEPEC

Candidat administrateur : B. TOUSSAINT-VERDIN
Délégué de la majorité : E. BEAUCLAIRE
Délégué de la minorité : D.GOREZ

à l'ASBL «ASSOCIATIONS DES COMITES DE PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL»

A l'assemblée générale :

Membres de droit : B.TOUSSAINT-VERDIN Echevin de l'enseignement
M. FRONVILLE et G. MARTIN, directeurs d'école

(suite de la page 3)

PLUS C. PAWLIK, C. HEROLD-QUICKELS, C. QUAIRIAUX, F. PRIMERANO
PSC J. MONNOYER, J. LAMBERT, D. GOREZ, L. LEMAIRE

Au Conseil d'Administration :

Membres de droit : B. TOUSSAINT-VERDIN Echevin de l'enseignement
M. FRONVILLE et G. MARTIN, directeurs d'école

PLUS C. HEROLD-QUICKELS, F. PRIMERANO
PSC J. MONNOYER, D. GOREZ

Renouvellement de la CCAT - Décision.

le Conseil communal a l'unanimité décide de procéder au renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire (CCAT)

Acquisition d'un immeuble à Acoz

Par treize voix contre sept, le Conseil communal décide, de faire une offre d'achat d'un million cinq cent mille francs pour l'ancienne gare d'Acoz.

Jetons de présence aux membres du Conseil

Par 13 voix et 7 abstentions, Le Conseil communal décide d'accorder aux conseillers communaux un jeton de présence d'un montant de 5.000 fr par séance du Conseil communal.

A huit clos

Le Conseil communal désigne Mademoiselle Magali LEPRINCE en qualité de Maîtresse de religion catholique à titre temporaire, Mademoiselle Céline HOSPEL en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, Mademoiselle DUCHESNE Nathalie en qualité d'institutrice maternelle

CONSEIL COMMUNAL DU 28 FEVRIER 2001

Lecture du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2001.

Election des membres du Conseil de l'Aide sociale.

Sont élus

Membres effectifs	Membres suppléants
1. C. DERENNE	1. G-Y. FRANKIGNOUL 2. J. GODFROID 3. M. DELPORTE-DANDOIS
2. L. DOGOT	1. S. MONGIELLO 2. L. MOULIN 3. M-C BAUDOUX
3. C. EVRARD	1. P. FRERES 2. G. WAUTELET 3. P. MARCHAL
4. C. HEROLD-QUICKELS	1. V. VOUCHE-FONTAINE 2. J. GODFROID 3. G-Y. FRANKIGNOUL
5. L. LALIEUX	1. S. MONGIELLO 2. F. MATAGNE 3. M-C BAUDOUX
6. E. MERVEILLE	1. M. DELBART 2. S. GILMAIRE 3. P. CAUDRON
7. C. QUAIRIAUX	1. J-P. VERHEIDEN 2. N. VERSCHULDEN 3. B. BOISACQ
8. M. SIBILLE	1. M. FRANCO 2. M. COPMANS 3. F. DECHAINOIS
9. A. STRUELENS	1. F. PRIMERANO 2. J-C. DECLERCQ 3. N. VERSCHULDEN

SWDE - Travaux de renouvellement des installations - Approbation.

A l'unanimité, le Conseil communal décide d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des installations de la rue Caramin et de la rue des Manchots.

Désignation des délégués du Conseil communal aux Intercommunales et autres sociétés

Intercommunales

	PLUS	PLUS	PRL	PSC	PSC
IGRETEC	QUINTART	DEVILLE	DECHAINOIS	GOREZ	MONNOYER
IHG	DI MARIA	DEVILLE	TOUSSAINT	GENIESSE	DAMIT
IGH	DI MARIA	DEVILLE	MOREAUX	THONON	GENIESSE
ICDI	MARCHAL	STRUELENS	DECHAINOIS	LAMBERT	LEMAIRE
IDEG	QUINTART	QUICKELS	TOUSSAINT	DAMIT	THONON
INATEL	DEVILLE	DI MARIA	MOREAUX	DAMIT	THONON
IDEFIN	QUINTART	QUICKELS	DECHAINOIS	DAMIT	THONON
CHU 2000 (IOS)	STRUELENS	QUICKELS	DECHAINOIS	MONNOYER	LAMBERT

Autres sociétés

	PLUS	PRL	PSC
UNION DES VILLES	MARCHAL	MOREAUX	LAMBERT
SWDE	QUINTART	DECHANOIS	GOREZ
TEC	STRUELENS	TOUSSAINT	MONNOYER
LES PETITS PROPRIETAIRES	BEAUCLAIRE	MOREAUX	LALIEUX
LES HABITATIONS FAMILIALES	BEAUCLAIRE	MOREAUX	THONON
LE FOYER O. BRICOULT	BEAUCLAIRE	MOREAUX	EVARD
DEXIA (ex Crédit communal)	MARCHAL	TOUSSAINT	DAMIT
LOGIS MODERNE	QUAIRIAUX	FRANCO	LEMAIRE
SMAP	BEAUCLAIRE	-	-

Gerpennes

Budget communal pour l'exercice 2001.

Le Président procède à la présentation générale du budget pour l'exercice 2001.

Les critères d'octroi des subsides seront révisés en profondeur. Une commission de travail sera instaurée à cet effet. La restitution du droit de place pour les forains et brocantes n'étant plus autorisée, les subsides octroyés aux comités des fêtes sont majorés en fonction des recettes réalisées en 2000.

Le Conseil communal renouvelle comme suit les taxes communales pour les exercices 2001 à 2006 :

Toutes ces taxes sont votées à l'unanimité à l'exception de :

- la taxe sur l'enlèvement des immondices → par 13 voix contre 8
- la taxe additionnelle au précompte immobilier → par 13 voix contre 8

I : inchangé M : modifié N : nouveauté

Redevance sur la demande de permis d'urbanisme I

200 fr (4,96 euros) : minime importance
 2000 fr (49,58 euros) : sans avis ni enquête
 3500 fr (86,76 euros) : avis CCAT OU enquête
 5000 fr (123,95 euros) : avis + enquête
 5000 fr (123,95 euros) : permis de lotir

Redevance sur la délivrance de documents et renseignements administratifs : I

250 fr (6,2 euros) : renseignement par 30 min.
 2.500 fr (61,97 euros) : mariage samedi PM
 100 fr (2,48 euros) : demande d'adresse
 200 fr (4,96 euros) : CI + étrangers
 500 fr (12,39 euros) : nouveau passeport
 250 fr (6,2 euros) : prorogation passeport
 200 fr (4,96 euros) : certificat divers (+ 50 fr par exemplaire supplém. Délivré en même temps)
 50 fr (1,24 euros) : légalisation signature et copie conforme

Taxe sur l'enlèvement des immondices N

1000 fr (24,79 euros) : taux isolé
 1350 fr (33,47 euros) : taux ménage
 2500 fr (61,97 euros) : taux commerçants et collectivités de plus de 50 personnes

Redevance enlèvement versages sauvages et nettoyage voie publique I

5000 fr (123,95 euros) par versage sauvage

Redevance enlèvement déchets de brocantes et marchés I

1755 fr (43,57 euros) par mètre cube de déchets

Taxe sur entretien des égouts I

1000 fr (24,79 euros)

Taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbariums I

5000 fr (123,95 euros)

Redevance pour exhumation I

15.000 fr (371,84 euros)

Redevance pour la location de caveaux d'attente et pour la translation ultérieure des restes mortels I

500 fr (12,39 euros) par mois ou fraction de mois
 2000 fr (49,58 euros) par translation

Taxe sur le personnel de bar I

75.000 fr (1859,2 euros)

Taxe sur les agences bancaires I

5000 fr (123,95 euros)

Droit d'emplacement sur les marchés, foires et brocantes M

50 fr (1,24 euros) /m²

Redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles M

50 fr (1,24 euros) /m²

Redevance pour commerce de frites (hot-dogs, beignets, etc) installé sur la voie publique durant les fêtes locales M

3500 fr (86,76 euros par jour ou par fraction de jour ou forfait de 7.000 fr (173,53 euros) pour 3 jours.

Taxe sur les chalets de vacances, chalets d'agrément et caravanes isolées I

5000 fr (123,95 euros)

Taxe sur les terrains non bâtis I

300 fr (7,44 euros) le mètre courant Maximum

5000 fr (123,95 euros)

Taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM I

100.000 fr (2478,94 euros)

Taxe sur les secondes résidences I

12500 fr (309,87 euros)

Taxe sur la délivrance d'une autorisation de détention d'une arme de défense I

1000 fr (24,79 euros)

Taxe additionnelle au précompte immobilier M

2300 centimes

Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques I

7 %

Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires toutes boîtes M

3 fr (0,07 euro)

Redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles à l'occasion des festivités de Pentecôte à Gerpennes centre M

200 fr (4,96 euros) Min : 1000 fr (24,79 euros) Max : 20.000 fr (495,79 euros)

Le Conseil communal prend acte du rapport annuel des affaires communales et du rapport définissant la politique générale et financière de la commune.

Budget 2001

Par 13 voix contre 8, le Conseil communal adopte le budget de l'exercice 2001 aux montants suivants : Service ordinaire : recettes 404.106.075, dépenses 375.689.725, boni 28.416.350 Service de police : recettes 27.931.408, dépenses 27.931.408. La dotation communale s'élève à 25.832.376. Service extraordinaire : recettes 186.815.412, dépenses 142.748.178, boni 44.067.234

Plan triennal des travaux 2001 - 2003

Par 13 voix contre 8, le Conseil communal approuve le plan triennal des travaux 2001, 2002 et 2003.

Investissements	Montant	Subsidiation possible	Emprunt communal	Subsides
Rue Dessus du Bois :	27.618.456	75 % (voir 100%)	6.904.614	20.713.842
Rue Godiassau et Basses des Pauvres	14.000.000	60%	5.600.000	8.400.000
Rue Dancart - phase 2 et rue Histace	5.000.000	100%	-	5.000.000
Réhabilitation de la gare d'Acoz en maison d'accueil pour l'enfance	11.500.000	100%	-	11.500.000
Rue Tour Octavienne :	13.000.000	100%	-	13.000.000
Rue J.J. Piret et rue du Pachy.	11.000.000	60%	4.400.000	6.600.000
2001	82.118.456		16.904.614	65.213.842
Rue J.J.Piret et rue de Joncret	12.000.000	60%	4.800.000	7.200.000
Rue du Bas Sart	14.000.000	60%	5.600.000	8.400.000
Rue du Pré Barré	5.500.000	80%	1.100.000	4.400.000
Installation d'épuration individuelle groupée et exutoire du Charnoy	18.000.000	80%	3.600.000	14.400.000
2002	49.500.000		15.100.000	34.400.000
Egouttage prioritaire : exutoire du Petit Fonds, lotissement du quartier de l'Europe	7.000.000	80%	1.400.000	5.600.000
Egouttage prioritaire et voiries du Bultia, rues des Peupliers, noisetiers et Sorbiers	37.000.000	80%	7.400.000	29.600.000
2003	44.000.000		8.800.000	35.200.000
TOTAL	175.618.456		40.804.614	134.813.842

Marché d'emprunts

A l'unanimité, le Conseil communal décide de passer un marché ayant pour objet les emprunts suivants :

Lot n° 1 : durée 5 ans - périodicité de révision du taux : 5 ans

Libellé	Montant
Achat d'un programme de taxes	400.000
Achat d'un programme d'urbanisme	430.000
Remplacement du matériel informatique	4.250.000
Chaudière salle des Guichoux	350.000
Honoraires pour la réhabilitation de la gare d'Acoz	490.000
Honoraires pour la maison de village des Flaches	400.000
Achat d'une camionnette	800.000
Achat d'outillage divers	1.081.000
Sécurité routière	300.000
Honoraires pour l'école de Flaches	850.000
Etude de faisabilité Centre Culturel	500.000
Chauffage Cure d'Hymiée	500.000
Cellules columbarium	500.000

Lot n° 2 : durée 10 ans - périodicité de révision du taux : 5 ans

Libellé	Montant
Aménagement rue d'Acoz (phase I)	960.000
Entretien extraordinaire de voirie 2000	400.000
Réhabilitation de maison de l'instituteur d'Hymiée	960.000
Achat gare d'Acoz	1.125.000
Petit Agora 24 X 12 à Acoz	1.530.000
Réparation du terrain de football des Flaches	950.000
Aménagement et plantation parc Saint-Adrien	1.460.000
Protection vitraux église Acoz	500.000
Démontage des pinacles et plafonnage église de Gougnies	800.000
Maintenance extraordinaire églises	475.000
Châssis cure des Flaches	500.000
Achat de caveaux	1.100.000
Maintenance des cimetières	500.000

Lot n° 3 : durée 20 ans - périodicité de révision du taux : 5 ans

Libellé	Montant
Développement rural : ateliers ruraux	4.000.000
Toiture et bardage, rue de Biesme 20	1.000.000
Salle de Gougnies : bar et cuisine	1.200.000
Aménagement rue Acoz (phase II)	5.408.000
Aménagement rue Dessus du Bois	7.000.000
Aménagement rue Godiassau & Basses des Pauvres	5.600.000
Entretien extraordinaire de la voirie	8.500.000
Amélioration des voiries agricoles	875.000
Ecole de Gougnies : rejointoyage et hydrofugation	1.400.000
Exutoire Lormaleau	3.000.000

Acquisition d'un immeuble à Acoz

Par treize voix contre sept, le Conseil communal décide, de faire une offre d'achat d'un million cinq cent mille francs pour l'ancienne gare d'Acoz (1.500.000).

Acquisition d'un terrain à Hymiée

Par seize voix contre quatre et une abstention, le Conseil communal décide d'acquérir au prix de cinq cent mille francs une zone humide sise à Gerpinnes (Hymiée).

Acquisition d'un fax - Principe - Mode de marché

A l'unanimité, le Conseil communal décide l'acquisition d'un fax (16.000 F) pour le service des travaux.

Plan Social Intégré - Approbation du projet 2001

A l'unanimité, le Conseil communal décide de reconduire pour l'année 2001 la participation de notre commune au programme des Plans sociaux intégrés, d'approuver le projet de plan social intégré pour l'année 2001 ainsi que la composition de la commission d'accompagnement locale.

Hôpital IMTR - Demande d'accueil d'un SMUR - Motion

Attendu que l'IMTR à Loverval est reconnu pour une particulière compétence en soins palliatifs et comme centre de traitement des grands brûlés, que l'apport d'un SMUR complèterait judicieusement et efficacement ces services hautement salutaires à l'ensemble des malades et blessés admis en cet établissement, que cet établissement est situé à proximité d'un nœud de communication (RN5 - R3) et qu'en outre, il est le plus proche des entités limitrophes de Florennes, Walcourt, Philippeville et de Mettet;

A l'unanimité, le Conseil communal décide d'attirer l'attention de Madame Magda ALVOET, Ministre de la Santé Publique et de soutenir, à ce titre, la candidature à l'hébergement de ce service à l'Institut Médical de Traumatologie et de Réadaptation professionnelle à Loverval.

Situation des finances locales - Motion

Le Conseil communal craint pour le futur, d'une part une croissance des charges financières imposées aux communes par la mise en œuvre de certaines décisions prises par les pouvoirs supérieurs tant régional que fédéral, d'autre part la diminution inquiétante des recettes des communes dues à d'autres décisions de ces mêmes pouvoirs supérieurs. Constate en outre que certains besoins légitimes des citoyens également assumés par ces communes entraînent des charges en constante augmentation. Le Conseil communal regrette que les pouvoirs fédéraux et régionaux, dans de multiples matières s'engagent envers les citoyens à mettre en place certaines politiques, par ailleurs nécessaires, en laissant trop souvent le financement à charges des communes acculées à trouver des recettes complémentaires via la fiscalité;

Par 15 voix, 1 contre et 5 abstentions, le Conseil communal demande :

- Que les autorités fédérales renoncent à tout le moins à la perception des 3 % des frais administratifs, perçus pour la perception des additionnels à l'impôt des personnes physiques alors que ces frais sont largement couverts par les perceptions anticipées;
- Que les autorités fédérales envisagent l'application d'un taux de TVA réduit pour les biens et services acquis par les Villes et Communes;
- Que ces mêmes autorités mesurent avec réalisme l'impact de leurs décisions sur les pouvoirs subordonnés;
- Que les autorités régionales dotent le Fonds des Communes en corrélation avec les charges de celles-ci et en fixent les règles de répartition de façon équitable et objective;
- Que les autorités régionales maintiennent leurs engagements quant à l'octroi des subsides connus au niveau notamment de la politique en matière d'épuration des eaux usées.

12. Règlement complémentaire sur la conservation de la nature - Abattage et protection des arbres et des haies

Par 18 voix et 3 abstentions, le Conseil communal arrête le règlement;

En raison des fonctions écologiques essentielles que remplissent les arbres et les haies, ce règlement tend à leur garantir un régime de protection plus stricte. Ce règlement peut être consulté au château communal.

Tarif de location de la maison de village d'Hymiée

A l'unanimité le Conseil fixe comme suit le tarif de location de la nouvelle maison de village d'Hymiée :

Catégories d'utilisateurs	nettoyage	1500
	caution	2000

Gerpinnes

			(8) 5000
1. Occupations habituelles (clubs sportifs, culturels, Croix-Rouge, ONE, réunion de comité)	si le nettoyage est jugé nécessaire : application du tarif	1	100/400
2. Pointage de marche, jogging, VTT, de maximum 3 heures sans débit de boissons ni repas et ne nécessitant pas de nettoyage (+ frais + caution)		2	500
3. Réception privée (enterrement, cocktail, etc.) maximum 3 h Conférence organisée par société locale reconnue Goûter offert par société locale reconnue	idem	3	800
4. Concours de cartes organisé par Société locale reconnue Soirée théâtrale (soc. loc. reconnue)		4	1.750
5. Banquet, souper, bal, animation,... (soc. loc. reconnue)		5	3.000
6. Banquet, communion, mariage... par un particulier de l'entité		6	6.000
7. Banquet, communion, mariage... par un étranger à l'entité		7	10.000
8. Tous privés, organisations et sociétés à but lucratif occupant une salle pour une manifestation lucrative		8	20.000

SEANCE A HUIS CLOS

Personnel enseignant

Le Conseil communal désigne Madame DECHEF Danièle en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, Mademoiselle POULAIN Sophie en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire et décide d'écarter Mademoiselle DUCHESNE Nathalie de son emploi d'institutrice maternelle pendant le temps de sa grossesse.

Personnel de Police - Agent de Police - Nomination à titre définitif Frédéric DESMET

Procédant au scrutin secret, le Conseil communal à l'unanimité décide de nommer Monsieur Frédéric DESMET au grade d'agent de police à titre définitif à partir du 1^{er} mars 2001.

Mandataire - Compensation pour la perte de revenus - M. Serge QUINTART

Par 12 voix contre 1 et 7 abstentions, le Conseil communal décide d'accorder une majoration de traitement à M. Serge QUINTART, Echevin, le traitement de l'intéressé, majoré du montant compensant la perte de revenus de remplacement.

COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL

PERMANENCES DU COLLEGE ECHEVINAL

- Roland MARCHAL, Bourgmestre**
 Rue du Moulin 3 – 6280 Gerpinnes – ☎ 071.50.30.91
 Police et Sécurité, Cimetières, Environnement, Gestion Ressources Humaines, Finances, Fabrique d'église et Laïcité, Folklore.
Permanence : le samedi de 10 h à 12 h, à la Maison communale. Sur rendez-vous en téléphonant après 18 h au 071.50.30.91.
- Anne-Marie MOREAUX-BERNARD, Première Echevin**
 Allée Notre-Dame de Grâce 13 – 6280 Loverval – ☎ 071.43.59.59
 Affaires Sociales, Santé, Personnes à mobilité réduite, Tourisme, Culture, Fêtes et Cérémonies, Seniors, Protocole.
Permanence : le vendredi de 10 h à 12 h, à la Maison communale.
- Serge QUINTART, Deuxième Echevin**
 Rue de la Raguette 34a – 6280 Acoz – ☎ 071.50.30.91
 Travaux, Cellule égouttage, Sécurité routière et mobilité, Gestion du Patrimoine.
Permanence : le mardi de 16 h 30 à 17 h 30, à la Maison communale.
- Eric BEAUCLAIRE, Troisième Echevin**
 Rue d'Hanzinne 2a – 6280 Gerpinnes – ☎ 071.50.49.00 - 0476.26.11.90 - 010.23.55.97
 Agriculture, Urbanisme et aménagement du territoire, Relations Publiques, Relations Comités de quartier, Informatique, Affaires européennes et Etat civil.
Permanence : le samedi de 10 h à 12 h, à la Maison communale.
- Béatrice TOUSSAINT-VERDIN, Quatrième Echevin**
 Allée Notre-Dame de Grâce 20 – 6280 Loverval
 Enseignement et Education civique, Petite Enfance, Jeunesse.
Permanence : le samedi de 10 h à 12 h (à partir de février), à la Maison communale.
- Joseph MARCHETTI, Cinquième Echevin**
 Rue du Bonbié 1 – 6280 Gerpinnes – ☎ 071.50.38.80
 Sport, Développement rural, Gestion des salles communales et maisons de village, Commerce, Emploi.
Permanence : le mardi de 16 h 30 à 17 h 30, à la Maison communale.

AVIS AUX DIFFERENTS GROUPEMENTS

De manière à pouvoir répondre au mieux à votre attente, le Collège souhaiterait recevoir vos demandes d'autorisation pour une manifestation, pour le prêt de matériel et autre dans des délais raisonnables, c'est-à-dire un mois avant l'échéance.

PAS EVIDENT

Il arrive souvent que des riverains s'étonnent de ne pas voir nos services réagir rapidement face à un désagrément ponctuel. Par exemple : un filet d'eau bouché, dépôt sauvage d'immondices ou toute autre nuisance. Il n'est pas toujours facile de voir ces problèmes apparaître, c'est pour cette raison que vous pouvez nous les signaler en téléphonant à l'administration communale au 071/50.90.00, nous prendrons les dispositions qui s'imposent.

POUR Y VOIR CLAIR EN ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis quelques années, la commune a entrepris le remplacement des anciennes lampes au mercure, gourmandes en énergie, par des lampes à haut rendement, combinant plus grande luminosité et moindre consommation.

Cet éclairage a été installé pour votre confort, pour votre sécurité. Nous comptons donc également sur vous pour nous signaler les points lumineux défectueux :

- toute la rue est sans éclairage public : vous pouvez appeler le service dépannage électricité d'Ideg 24 h/24 au 071/262.309. L'intervention aura lieu dans les plus brefs délais;
- un point lumineux est en panne : vous pouvez communiquer l'information (rue et n° de la maison la plus proche) pendant les heures de bureau à l'Administration communale, service Travaux 071/50.50.76.

Une tournée des points lumineux signalés en panne est donc organisée toutes les 3 semaines. Elle dure de 1 à 3 jours, en fonction du nombre de points à remplacer. Dans un souci d'efficacité, l'éclairage de toute la commune est mis en service pendant la tournée.

Si pour un point lumineux, la panne est plus conséquente, la lampe est démontée, le poteau est balisé, et le remplacement est planifié. Ne vous inquiétez donc pas si vous trouvez la lampe près de chez vous démontée!

A l'entrée de l'automne, quand les journées raccourcissent, un entretien systématique de tous les points est prévu. Il permet le remplacement de toutes les lampes que personne ne signale, pour entamer l'hiver dans les meilleures conditions.

A la lumière de ces explications, nous espérons que vous profiterez pleinement des quelques 1.300 points d'éclairage public qui éclairent la commune, et nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

LE MOBILINFO... DES REPONSES A TOUTES VOS QUESTIONS!

Les primes au logement, l'urbanisme, l'environnement, le surendettement, l'économie, les primes P.M.E., le Ravel, le social, les produits régionaux, la mobilité, l'aménagement du territoire...

Ces thèmes vous intéressent? Prenez donc place au sein du Mobilinfo, ce minibus de la Région wallonne qui sillonne 130 communes de Wallonie afin de répondre à toutes vos questions.

A son bord, vous trouverez deux personnes qui sauront vous procurer les brochures ou la documentation que vous désirez ainsi que les informations générales concernant toute une série de domaines.

Assis confortablement dans ce minibus, vous pourrez donc consulter un large éventail de publications mais également surfer sur internet!!!

Les horaires du Mobilinfo restent inchangés pour l'année 2001. Vous le trouverez donc **chaque deuxième lundi du mois** (excepté les jours fériés) **dans la cour de la Maison communale** et ce, de **9 h à 13 h**.

Pour tous renseignements complémentaires sur les permanences assurées par le Mobilinfo, vous pouvez former le numéro vert : 0800.11901.

**LES PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX
PARAITRONT
LES 28 MAI, 6 AOÛT, 15 OCTOBRE ET
26 NOVEMBRE.**

**Adressez vos documents à la fois sur support
papier et sur support informatique
(disquette 3.1/2),
à l'attention d'Eric BEAUCLAIRE, Echevin
des Relations Publiques.**

**Attention, vos insertions doivent nous parvenir
30 jours avant la date de parution**

CULTURE

Centre culturel de Gerpinnes Rue de Villers, 61- 63 à Gerpinnes
Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83
Adresse électronique gerpinnesculture@swing.be

STAGES CREATIFS POUR ENFANTS – ETE 2001

Les prochains stages créatifs pour enfants de 4 à 10 ans au Centre culturel, se dérouleront du lundi 2 au vendredi 6 juillet et du lundi 27 au vendredi 31 août, sur le thème «la sculpture sous toutes ses formes».

De la terre, un peu d'eau, cinq petits doigts dégourdis et beaucoup d'imagination, voici la recette du sculpteur.

En plus de la sculpture, ateliers nature, musique, gourmandise, peinture et...des jeux!

Pour les 4 à 10 ans, animation musicale et psychomotricité; pour les 7 à 10 ans, ateliers sculpture et nature.

Frais d'inscription, 1.600 francs pour la semaine; 1.100 francs pour un frère ou une sœur.

STAGES DE «JEUNES REPORTERS DE TELEVISION»

Pour les 11-13 ans, deux stages de «jeunes reporters de télévision» seront organisés aux mêmes dates que les stages pour les 4-10 ans.

Prise de vues au caméscope, prise de son, réalisation d'interview, montage d'un petit film sur ordinateur... toutes les tâches seront exécutées par les reporters en herbe!

Le nombre d'inscription est limité à six enfants par stage de manière à permettre à chacun de pratiquer toutes les tâches de réalisation du petit film.

Le sujet du reportage sera le stage des plus petits, organisé sur le même site, et le petit film sera présenté à tous les enfants en fin de semaine.

Frais d'inscription identiques à ceux du stage «4-10 ans». La réduction s'applique aussi pour des frères et sœurs inscrits dans chacun des deux stages.

INTERNET...COMMENT ÇA MARCHE?

Le succès rencontré par le projet de sessions d'information relatives à Internet nous contraint à constituer dorénavant une liste d'attente. Si vous désirez comprendre le web, connaître son histoire, apprendre son langage... et que vous pouvez patienter quelques temps avant de découvrir ce nouveau moyen de communiquer et de s'informer, laissez vos coordonnées au Centre culturel, vous serez informés de l'évolution de l'organisation des cours.

VISITES GUIDEES DU SENTIER ECO-PEDAGOGIQUE

Avec le retour du printemps, les ballades scolaires instructives vont reprendre. Le Centre culturel, en partenariat avec la Division Nature et Forêt de la Région wallonne et le service de l'environnement de la Commune, organise pour les groupes scolaires qui le souhaitent, des visites guidées du sentier éco-pédagogique du bois de Gougnyes.

Ces visites peuvent être demandées, au moins une semaine à l'avance, en téléphonant au Centre culturel. Un règlement de visite à été établi; une copie de ce règlement sera signée par le responsable du groupe scolaire avant le début de la visite.

CONCOURS «ECRITURE D'UN CONTE», BIENTOT LA CLOTURE!

Le Centre culturel, à l'instigation du Président du Conseil culturel, a lancé dans les écoles primaires de l'entité, un concours d'écriture d'un conte destiné aux classes de sixième primaire.

Les textes doivent rentrer au Centre culturel pour le 27 avril au plus tard.

Gerpinnes

Ils seront lus par un jury qui établira le classement de ces écrits. Les meilleurs textes seront publiés dans le prochain toutes boîtes du Centre culturel, en septembre et une remise de prix sera organisée pour les groupes participants.

ATELIERS CREATIFS POUR ADULTES

Après une rencontre avec un petit groupe de personnes intéressées par ce nouveau projet du Centre culturel, il a été décidé d'établir un programme de séances créatives «à la carte». Si vous désirez être tenu informé de l'organisation de ces ateliers, contactez le Centre.

ATELIER D'ECRITURE

Ecriture de souvenirs, rédaction d'une nouvelle ou d'un récit de fiction, l'atelier d'écriture aidera les écrivains amateurs à mettre en forme leurs textes!

L'atelier sera animé par Claudine Lejeune.

11^e STAGE D'AQUARELLE

Le 11^e stage d'aquarelle organisé par le Centre culturel et animé par Roger Lorant se déroulera du lundi 27 août au samedi 1^{er} septembre.

Le stage est axé sur la pratique du paysage et l'animateur sélectionne quelques-uns des plus beaux sites de notre région où il emmène ses élèves!

Le coût du stage est fixé à 1.750 francs pour la semaine complète, le papier étant fourni par l'organisateur.

SERVICE DE DOCUMENTATION SCOLAIRE

Déjà, la fin de l'année scolaire approche à grand pas et, avec elle, les travaux de fin d'année, parfois un peu oubliés pendant l'année, et qui se rappellent en urgence aux élèves à la veille de la remise aux professeurs! Le service de documentation se trouve alors confronté à de nombreuses demandes «urgentes» qui, paradoxalement, allongent les délais! Rien ne vaut un peu de prévoyance... Si tu dois encore demander de la documentation pour tes travaux...contactes au plus tôt le service de documentation scolaire!

6^e CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

Gerpinnes-Environnement et le Centre culturel proposent leur 6^{ème} concours de photographies sur le thème «Au fil des idées, à travers le patrimoine architectural».

Nos paysages recèlent de nombreux ouvrages d'art civil ou religieux. Œuvres d'humbles bâtisseurs ou réalisations d'architectes de renom, ces ouvrages sont les témoins d'un savoir-faire ancestral au service de la création en perpétuelle recherche.

Partez donc, appareil photographique en bandoulière, à la recherche de ces charpentes, colonnes, voûtes, chapiteaux, portails, escaliers, balcons, ferronneries qui ornent le patrimoine architectural de notre entité.

Le règlement complet du concours, ouvert aux jeunes et aux adultes, est disponible au Centre culturel.

L'ORNEMENTATION DE LA CHASSE DE SAINTE ROLENDE

Le premier numéro des petits cahiers d'histoire locale publié par le Centre culturel est un très beau livret en quadrichromie consacré à la chasse de sainte Rolende. Il comporte 56 pages illustrées de plus de trente photographies en couleurs. Il peut être obtenu sur simple demande au Centre culturel. Il est vendu au prix de 250 francs plus 50 francs de frais d'envoi.

VOS SOUVENIRS NOUS INTERESSENT...

Pour publier son prochain cahier d'histoire locale, le Centre culturel est toujours à la recherche de souvenirs, anecdotes, histoires sur les anciens métiers dans nos communes, sur les noms de rues, les anciennes fêtes de village. Vous avez de tels souvenirs... Télépho-
nez-nous, nous vous rendrons visite!

FORMATION A LA GEOBIOLOGIE

Suite aux deux conférences consacrées à la géobiologie, un projet de cours de formation a été imaginé. Utilisation de l'antenne de Leicher, mesures sur sites, découverte des facteurs exogènes qui influencent le corps humain...ces différents aspects seront abordés dans le cours. Les personnes désireuses de participer à cette formation sont invitées à contacter le Centre.

BIBLIO & MUSEE

A Loverval Try d'Haies, route de Philippeville 76.

Bibliothèque communale

- Libre accès - Service de prêts - Nouveautés.
- Cotisation annuelle : € 2,48. Prêt : € 0,25 par livre et par quinzaine.
- Infos. E-mail : paul.ely.&pi.be ou tél. 071/43.31.58.
- Aide aux étudiants - Documentation scolaire.
- Collaboration avec le CLEF, le SI et le «Petit Lovervalois».
- Ligue des Familles - Prix Bernard Versele.
- Informations sentiers - Topo-guides GR.
- Organisation de randonnées pédestres.

Musée d'histoire locale Marcel Collet

- Musée des Sarrazins - Préhistoire.

VENDREDI DE 16 A 18 HEURES

Bienvenue

SOCIAL

En raison des fêtes de Pentecôte, le jour du pointage est fixé au mercredi 6 juin au lieu du 5 juin 2001.

DON DE SANG, UN GESTE VOLONTAIRE QUI PEUT SAUVER UNE VIE

A Gerpinnes-centre de 14 h 00 à 19 h 00 le 19 juillet, le 8 octobre.
A l'IMTR de 15 h 00 à 17 h 30 le 19 juin, le 11 septembre et le 18 décembre.

CARNET ROSE

BROCKMANS Raygis, né le 8/12/2000 – Gerpinnes
VANDEMORTELE Gaënaelle, née le 12/12/2000 – Gerpinnes
LEHERTE Sarah, née le 13/12/2000 – Les Flaches
DE CLERCQ Quentin, né le 19/12/2000 – Joncret
GALLANT Louise, née le 21/12/2000 – Acoz
BERNARD François, né le 23/12/2000 – Villers-Poterie
CHARLIER William, né le 27/12/2000 – Les Flaches
CHARLIER Antoine, né le 27/12/2000 – Les Flaches
DAISOMONT Louis, né le 29/12/2000 – Hymiee
GOMS TEIXEIRA Maxime, né le 30/12/2000 – Loverval
DESCAMPS Coline, née le 2/1/2001 – Gougnyes
PAQUET Esther, née le 3/1/2001 – Gougnyes
GUIOT Morgane, née le 10/1/2001 – Acoz
DURSIN Zoé, née le 14/1/2001 – Gerpinnes
VANDENDRESCHS Aurélien, né le 12/1/2001 – Lausprelle
DESORMEAUX Louise, née le 17/1/2001 – Loverval
CORNIL Maxence, né le 19/1/2001 – Gougnyes
DEPREZ Elsa, née le 21/1/2001 – Villers-Poterie
MAC DONOUGH Marie, née le 25/1/2001 – Les Flaches
BOURTAMBOURG Florent, né le 5/2/2001 – Acoz

INFORMATION POUR LES SENIORS ET LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DE GERPINNES

Dans le cadre du Plan Social Intégré (PSI)
Echevinat des Affaires Sociales : Annette Moreaux - Bernard

Un comité de bénévoles se met à votre disposition

- pour vous aider dans vos petits déplacements (hôpital, médecin...)
- pour remplir vos documents administratifs et fiscaux...
- pour livraison de médicaments si vous êtes malades et dans l'incapacité d'aller les chercher.....
- pour vous prêter des livres (20frs par mois)
- pour vous livrer les grandes courses à domicile...
- et autres services...

Contact :

Laurent WATTIER (coordinateur PSI 071/50.90.47 les lundi et mardi de 9 à 11 heures)

Martine DELPORTE - DANDOIS (071/50.41.86)

Chantale DELEN (jeudi - 3^e samedi 071/50.50.12 - papiers administratifs, et fiscaux)

Jocelyne MARCHAL (lundi - 2^e sam. 0496/86.59.25 papiers administratifs et fiscaux)

Christiane LARDINOIS (jeudi - 071/50.10.02 - livres)

Marie-Thérèse TOUSSAINT - CHAIDRON (71/36.49.38)

Jacques WATTIER (mercredi et 1^{er} samedi - 0477/19.08.39 et 071/50.53.78)

Si vous souhaitez faire partie du comité, contactez Laurent Wattier (071/50.90.47 les lundi et mardi)

VOUS HABITEZ GERPINNES

Nous proposons de vous rencontrer avec votre enfant à la consultation O.N.E. Des visites à domicile par les travailleurs médico-sociaux de l'O.N.E., afin de répondre à vos éventuelles questions (alimentation, sommeil, développement psychomoteur, vaccinations, crèche, relations dans la famille...) et vous fournir des informations sur ce qui existe pour la petite enfance dans votre quartier.

Les 3 premiers lundis de 14 h à 16 h. Chaque mercredi de 14 h 30 à 16 h 30. Consultations gardiennes organisées 4 x sur le trimestre. Permanences : 071/68.90.37 (le soir). Tél. + fax 071/50.50.47 (les jours de consultation). T.M.S.: Marylène Boulanger.

CONFERENCE

Jeudi 26 avril 2001 à 20 h, à la salle des fêtes de Gerpinnes (en face de l'église) : «Les troubles du sommeil de l'enfant : les causes possibles et leur prise en charge» par M. Sottiaux, psychologue, M.-J. Mozin, diététicienne pédiatrique hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola, Bruxelles, Service du Professeur Kahn.

Les troubles du sommeil chez le jeune enfant sont une cause fréquente de consultation en raison de tension et de fatigue au sein de la famille.

Ces situations peuvent être attribuées le plus souvent à un malentendu entre les parents et les enfants, chacun croyant bien faire.

Des habitudes tant au moment du coucher que durant les éveils nocturnes peuvent entretenir les difficultés d'endormissement ou les éveils fréquents.

Comment modifier le comportement ?

LES STAGES DU CENTRE COORDONNE DE L'ENFANCE...

A proximité de ses Centres d'Animations, le Centre Coordonné de l'Enfance organise des activités spécifiques : «les stages». Ceux-ci sont animés par des «spécialistes du CCE» et touchent de multiples domaines aussi variés que passionnants (peinture, sculpture, théâtre, sports, informatique, découverte de la nature, de l'espace,...).

A chaque période de vacances, ils font l'objet de modifications afin de les adapter au mieux à la saison et au monde dans lequel les enfants évoluent.

STAGES ET CENTRE D'ANIMATIONS

Rappelons qu'il est possible d'articuler à un stage le matin et aux activités d'un Centre d'Animations l'après-midi, ou, l'inverse. De même, avant, entre et après 2 stages, il est également possible d'aller dans le Centre d'Animations le plus proche. Le forfait stage et Centre d'Animations est avantageux, il varie de 200 BEF/semaine/enfant à 450 BEF/semaine/enfant (voir tableau).

TRANSPORTS

Dans la mesure de ce qui est écrit ci-dessus, il existe également des possibilités de transports, permettant ainsi de relier certains lieux de stages et les Centres d'Animations. Ces places sont limitées par stages. Le forfait est de 300 BEF/enfant/semaine ou 60 BEF/jour.

Voici les stages que nous vous proposons.

Comment s'y prendre pour faire comprendre au jeune enfant qu'il faudra changer les habitudes ?

Tels sont les thèmes qui seront abordés par Madame Sottiaux.

Chez certains enfants, les difficultés de sommeil sont induites par des intolérances alimentaires ou bien des particularités de l'alimentation.

Comment procéder pour évaluer cette possibilité ? Comment établir une alimentation appropriée ?

Madame M.-J. Mozin, diététicienne pédiatrique, abordera cet aspect de la prise en charge des troubles du sommeil chez l'enfant.

Une collation (sandwich + boisson) vous sera offerte après la conférence par la firme Nestlé.

Bulletin-réponse

M. - M^{me}

assistera - n'assistera pas
à la conférence du jeudi 26/4/2001 à 20 h.

A renvoyer à M^{me} Boulanger, rue Schmidt 1 - 6280 Gerpinnes ou par tél. 071/68.90.37 (soir) ou 071/50.50.47 lundi, mercredi de 13 h à 17 h.

AUX JEUNES DE GERPINNES-ENTITE AGES DE 15 ANS ET PLUS

Dans le cadre d'Été Solidaire, «**Je suis Partenaire**», initiative du Ministère de la Région Wallonne, l'échevinat des Affaires Sociales vous propose, cette année encore, un travail rémunéré pendant les vacances scolaires d'été entre le 1^{er} juillet et le 31 août. (15 jours maximum)

Le service social, en collaboration avec ses partenaires habituels, organisera trois activités

- **Coups de balai** : ce projet vise à sensibiliser les jeunes à leur cadre de vie en participant au nettoyage de certaines voiries de Gerpinnes

- **Découverte et Respect de l'Environnement** : ce projet sensibilise les jeunes à l'environnement et au respect du patrimoine par l'entretien des sentiers, parcs et bois ...

- **Solidarité Senior** : ce projet favorise les relations entre jeunes et les personnes âgées en leur rendant service au quotidien (petits travaux intérieurs et extérieurs) pendant un maximum de 15 jours ;

Si l'un de ces projets rémunérés vous intéresse, envoyez-nous une lettre de motivation et votre curriculum vitae :

Où ? à l'Hôtel de Ville de et à Gerpinnes, avenue Reine Astrid 11

A qui ?

- Echevinat des Affaires Sociales : Annette Moreaux (071/50.90.05) ou à

- Service social : Laurent Wattier (071/50.90.47)

Gerpennes

Semaine du 09/04/2001 au 13/04/2001

Stage	Age	Lieu	Horaire	Tarif
Modelage	3/6	Garde-Temps	13.30-16.30	1000
Natation	3/6	Piscine de Gille	10.00-12.00	1000
Expression corporelle	3/6	Cobaux	09.00-12.00	1000
Découverte CD-Rom	7/12	Garde-Temps	09.00-11.00	1150
Labo du petit savant	8/12	Bon-Air	13.30-16.30	1000
Gymnastique	7/12	Parc des Sports	09.00-16.00	1900
Jeux de société	3/6	Jumet	13.30-16.30	1000
Web surfers	3.5/5.5	Ener'j	09.00-11.00	1000
De la peinture au dessin	10/12	Garde-Temps	09.00-12.00	2000
Eveil corporel	4/7	Boubier	09.00-12.00	1000
Cuisine	3/6	Boubier	09.00-12.00	1000
Remédiation scolaire (mathématiques)	5/8	Garde-Temps	13.00-15.00	250

Chers parents,

A partir du mercredi 18 avril 2001, le Centre coordonné de l'enfance accueillera tous les enfants dans son centre permanent «les Marcheurs», (situé au 76, rue de la Chapelle, à 6280 Joncret) et proposera le projet «des Multimercredis».

Le CCE propose de regrouper toutes les garderies actives qui se déroulent habituellement dans les écoles, dans un seul lieu. Ceci afin de permettre une garderie plus qualitative; dans des locaux adaptés, avec un encadrement plus important. Le projet des multimercredis consiste à préparer et à programmer des activités sur plusieurs semaines selon un thème spécifique.

A partir de cette date, tous les mercredis, les enfants qui restent habituellement aux garderies actives du CCE seront amenés via le bus communal, «aux Marcheurs». Tous les enfants qui désirent seulement participer à l'animation sont les bienvenus également. Les parents doivent venir chercher leur enfant à Joncret.

L'activité proprement dite se déroulera de 14h00 à 17h30;

Le service de garderie sera toujours assuré en dehors de cet horaire.

Le coût de la journée d'animation est de 50 F, **il n'y aura pas de supplément pour les enfants qui viendront en bus ou qui resteront en garderie.**

Le thème qui sera abordé à partir du 18 avril 2001 et jusqu'au 23 mai 2001 sera «la peinture».

Voici le planning des 6 semaines :

Mercredi 18.04 : introduction au thème via un support vidéo et la préparation de la visite de l'Académie des Beaux-Arts + réalisation d'une œuvre libre.

Mercredi 25.04 : visite de l'Académie des Beaux-Arts et rencontre avec les artistes.

Mercredi 02/05 : initiation à la peinture de Van Gogh et réalisation d'une œuvre.

Mercredi 09/05 : initiation à la peinture de Pollock et réalisation d'une œuvre.

Mercredi 16/05 : initiation à la peinture de Picasso et réalisation d'une œuvre.

Mercredi 23.05 : montage de l'exposition de clôture + exposition des œuvres à partir de 17h00.

Les enfants pourront découvrir les spécificités (couleurs et techniques) de chaque peinture citée. Bien entendu, les animations seront adaptées à l'âge des enfants. Cependant, afin de nous organiser au mieux, il faudra impérativement inscrire votre enfant préalablement (au plus tard le lundi avant), soit directement auprès des animateurs du CCE, soit en téléphonant au 071.50.47.86, le mercredi matin, où la responsable organise une permanence. Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez également appeler ce numéro.

Nous vous attendons tous très nombreux !

Nous vous prions de croire à notre entier dévouement.

La responsable du secteur de Gerpennes pour le Centre Coordonné de l'Enfance, Angélique Colson

La commune en partenariat avec le Centre Coordonné de l'Enfance organise chaque année la plaine récréative de Gerpennes, dans les locaux de l'école de la Communauté française à Bertransart. Les dates ne sont pas encore officiellement arrêtées, mais le CCE vous rappelle qu'en dehors des dates de plaine, le centre d'animation «les Marcheurs» peut accueillir vos enfants.

Les dossiers d'inscription pour la plaine seront disponibles à la commune et dans les écoles où le CCE est implanté à partir du mois de mai. D'ici, là nous prions de recevoir nos sentiments les meilleurs.

AVIS A LA POPULATION

La section locale de la CROIX-ROUGE de Gerpennes organise des cours de B.E.P.S. (Brevet Européen de Premiers Secours) les samedis **5 - 19 - 26 mai et 2 juin 2001** de 9 à 12 heures, au Centre Culturel à Acoz-Lausprelle.

Ces cours sont accessibles à toute personne ayant atteint l'âge de 13 ans.

Le prix de cette formation est de 800 francs à payer lors du premier cours.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à monsieur André EVRARD - Tél. 071.50.34.33 ou 0496.85.16.38.

ATTENTION! Le nombre de participants est limité.

Alcooliques Anonymes

Informez-vous!

Groupe Alcooliques Anonymes, rue Schmidt 1 (salle n° 1)
6280 Gerpennes

Réunion tous les mercredis de 20 à 22 heures.

Permanence téléphonique 24 h/24 : 071/32.46.68

C.P.A.S.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES AU C.P.A.S. DE GERPINNES

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpennes.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les **mardis 08 mai 2001, 12 juin 2001, 04 septembre 2001, 02 octobre 2001, 06 novembre 2001 et 11 décembre 2001.**

Nous vous rappelons que les consultations juridiques sont suspendues durant les mois de juillet et août.

Les consultations sont assurées par un avocat du barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpinnes.

1. Dépannage à domicile :

Vous connaissez déjà le service dépannage du C.P.A.S.

Si vous êtes âgé, malade ou handicapé, si vos revenus sont modestes et si vous éprouvez des difficultés à effectuer vous-même les petits travaux d'entretien (tonte de pelouse, fauchage, petites réparations,...), vous pouvez faire appel au C.P.A.S.

Une participation financière vous sera demandée en fonction de vos revenus.

2. Prêt de matériel sanitaire :

Le C.P.A.S. de Gerpinnes loue du matériel sanitaire divers (béquilles, lit, tribune, voiturette,...) aux habitants de l'entité.

Le prix des locations varie suivant le type de matériel loué (de 50 à 250 F/mois). Une caution est également demandée; celle-ci varie de 300 à 2.000 francs; elle est restituée à la fin de la location.

Pour tous renseignements complémentaires à propos des ces différents services, n'hésitez pas à nous contacter au 50.29.11 du lundi au vendredi de 8 à 16 heures.

3. Télé-vigilance :

Vous êtes seul(e), âgé(e), handicapé(e), convalescent(e)

Vous pouvez faire appel à la Télévigilance 24H/24 au départ de chez vous.

Comment ?

Soit en vous adressant :

- 1 au C.P.A.S. (qui a signé une convention avec deux services)
- 2 directement à cesdits services

C.S.D. :

Coordination des soins et services à domicile de la ville de Charleroi, 13 boulevard Joseph II à 6000 CHARLEROI. Tél. 071/33.11.55 – responsable Monsieur DECUYPER.

Tarif au 01/03/2001 : dossier installation 1.200 francs – location mensuelle 1.100 francs.

P.S.D. :

Permanence soins à domicile (asbl), 1 avenue Thérasse à 5530 YVOIR. Tél. 081/41.29.29.

Tarif au 01/03/2001 : mise en service et maintenance : 1 x 2.000 francs – location mensuelle 950 francs, 750 francs si V.I.P.O.

Si vous décidez de faire appel à ce service, contactez votre mutuelle. (Une intervention dans les frais est parfois possible.)

NATURE ET ENVIRONNEMENT

FEDERATION HORTICOLE ET DE PETIT ELEVAGE DE L'ENTRE SAMBRE ET MEUSE
Association Sans But Lucratif

le magnolia



Conférences organisées par le Cercle horticole Régionale " LE MAGNOLIA"
Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture
et par la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut
Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous.
Les conférences débutent à l'heure précise

Adresse internet : [Http://www.lemagnolia.com](http://www.lemagnolia.com)

Section de Gerpinnes : à 19h30 dans la salle communale annexe 1 - rue Schmidt

Le 13/04/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur

Le 16/04/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61

Le 18/04/2001 - M. COPPEE - La construction d'un poulailler rationnel

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" rue J.J.Piret

Le 23/04/2001 - M. JOURDAIN - Les différents modes de semis

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT tél 071/50.22.28



COMMUNE DE GERPINNES



Ministère de l'Agriculture
et de la Ruralité

LE JARDIN NATUREL PILOTE DE GERPINNES

Visitez le "Jardin naturel de Gerpinnes"

le samedi : de mai à septembre de 14h00 à 18h00 - entrée gratuite

Possibilité de visites en semaine pour les groupes et les écoles.

Où ? en plein centre de Gerpinnes - rue du parc Saint-Adrien -

entre la cure et le cimetière, un lieu de calme et de découverte.

Créé par le Magnolia dans le cadre du PCDN en collaboration avec l'administration communale de Gerpinnes et le soutien de la Région Wallonne.

Qu'est ce qu'un jardin naturel : c'est un jardin qui regroupe l'ensemble des biotopes de notre région à savoir, la haie vive, le bosquet, la mare, la prairie fleurie, les vieilles souches, les vieux murs, les milieux rudéraux.

Ces milieux sont constitués uniquement de plantes de nos régions qui ont toutes un rôle à jouer dans l'équilibre naturel et qui en plus ont des qualités, culinaires, médicinales, mellifères ou ornementales.



Gerpinnes

Vous y découvrirez la flore mais aussi la faune de nos jardins, vous y apprendrez à créer un jardin naturel ou chacun des habitants à sa place et son utilité. (oiseaux, insectes, plantes, etc...)
Pour visites en groupes et tous renseignements tél : 071/50.22.28 - 50.18.32



INITIATION AU COMPOSTAGE.

Lors de votre visite au jardin des **guides-composteur** diplômés seront à votre disposition tous les samedis d'ouverture de 14 à 18h00 pour vous montrer des composts réalisés au sein du jardin et vous en expliquer la réalisation, l'entretien et l'utilisation. Vous pourrez découvrir ainsi que le compostage est un complément utile pour le jardinage mais peut également être réalisé dans un appartement.

GERPINNES-ENVIRONNEMENT : une association pluraliste sans but lucratif dont les objectifs sont l'éducation à l'environnement, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et architectural de notre région.

CALENDRIER DES ACTIVITES 2001

Dimanche 13 mai : promenade ornithologique guidée.

Vendredi 7 septembre : vernissage de l'exposition des photographies du 6^e concours.

Samedi 29 et dimanche 30 septembre : journée mycologique.

Des promenades guidées : sur demande, nous pouvons vous proposer des thématiques diverses : ornithologie, mycologie, géologie, histoire locale, etc.

6^e CONCOURS PHOTOS «GERPINNES AU FIL DES IDEES A TRAVERS LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Ce concours est organisé conjointement par le Centre culturel de Gerpinnes-Environnement.

Nos paysages cachent de nombreux ouvrages d'art religieux ou civil. Qu'ils soient l'œuvre d'humbles bâtisseurs ou d'architectes de renom, ils témoignent d'un savoir-faire ancestral au service d'une création en perpétuelle recherche.

Nous comptons sur vous pour nous révéler les charpentes, colonnes, voûtes, chapiteaux, portails, escaliers, balcons, ferronneries et autres sculptures que recèle le patrimoine architectural de l'entité gerpinnoise.

Vernissage de l'exposition le vendredi 7 septembre à 20 heures dans les somptueuses caves de la Ferme Château de Loverval (Centre ADEPS).

Pour tous renseignements, contacter le 071/50.48.94 ou le 071/50.11.64.

Adresse de contact :

Gerpinnes-Environnement, rue des Champs 6 - Gerpinnes 6280
Tél. 071/50.27.09 - 071/50.21.50 - 071/65.00.07 - 071/50.48.94 (répondeur)

E-mail : GerpinnesEnvironnement@yahoo.com

Soutenez-nous en devenant membre adhérent

La cotisation annuelle s'élève à 300 F (à verser sur notre compte 001-2038414-35) et donne droit à la réception de notre bulletin trimestriel. Sur simple demande et sans engagement de votre part, nous vous adresserons un exemplaire de notre périodique d'informations.

Visitez notre site WEB

<http://membres.tripod.fr/gerpinnes>

« UNE ENQUETE PUBLIQUE ? JE PARTICIPE... »

Deux fiches-conseil consacrées à l'enquête publique viennent de sortir de presse :

« Gros plan sur l'enquête publique »

Une entreprise veut s'installer derrière chez vous... Une enquête publique est organisée dans votre quartier, votre commune... Vous pouvez y participer. Très bien, mais de quoi s'agit-il ? Pourquoi y participer et comment le faire ?

« Une enquête publique ? Je participe... »

Si certaines règles sont particulières à chaque projet, la méthode pour participer à une enquête publique est la même quel que soit le type de procédure. Quelques conseils peuvent être les bienvenus pour vous aider et vous guider dans vos démarches.

Elles sont les premières de la série de fiches-conseil « La Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement » consacrée aux grands thèmes de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette série s'adresse à toute personne soucieuse de recevoir une information précise et actualisée dans ces domaines pour participer au développement harmonieux et durable de son cadre de vie.

Où que vous soyez en Région wallonne, vous pouvez vous les procurer gratuitement à la **permanence téléphonique de la Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement** tous les matins, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 au 071/300.300 (Espace Environnement). La Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement vous propose également de l'information, des conseils ou un accompagnement dans vos démarches.

COLLECTES DE VERRES

Les 9 et 29 avril et les 6 et 26 juin à Acoz, Joncret, Lausprelle, Loverval et aux Flaches

Les 10 et 30 avril et les 7 et 27 juin à Gougnyes, Hymiée, Fromiée, Villers-Poterie et Gerpinnes-centre

COLLECTES DE PAPIERS, JOURNAUX ET REVUES

Les 12 et 14 mai à Acoz, Joncret, Lausprelle, Loverval et aux Flaches

Les 13 et 15 mai à Gougnyes, Hymiée, Fromiée, Villers-Poterie et Gerpinnes-centre

REPORTS DE COLLECTES D'IMMONDICES

Lundi de Pâques : le lundi 16 avril (samedi 14 avril

Fête du travail : le mardi 1 mai (samedi 28 avril

Lundi de Pentecôte : le lundi 4 juin (samedi 2 juin

JOURS DE FERMETURE DU PARC A CONTENEURS

En avril : le samedi 14 et les lundis 16 et 30

En mai : le mardi 1 mai

En juin : le lundi 4

A) COLLECTES HEBDOMADAIRES DES IMMONDICES

Les collectes hebdomadaires des immondices restent inchangées.

Le lundi : Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.
Le mardi : Fromiée, Gerpinnes-centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés, ces collectes seront modifiées comme suit :

Informations et inscriptions : vous pouvez contacter Jean-Marie Fensie, tél. 071/50.42.26 - 0476/34.35.68.

LE KENDO TODOKAN LOVERVAL, UN CLUB DE PLUS EN PLUS PERFORMANT...

Les derniers championnats de Belgique kyu qui se déroulèrent au Centre ADEPS de Loverval réunirent plus de 130 compétiteurs de Flandre et de Wallonie. Les résultats enregistrés par le Todokan furent plus que satisfaisants et récompensèrent les compétiteurs et les moniteurs des efforts de préparations consentis tout au long de la saison sportive. Médaille de bronze en cadets pour Anthony Léonard, médaille de bronze en senior pour Didier Paquet, médaille de bronze pour l'équipe du Todokan et le fighting spirit pour Alexandre Derouck.

LE PLUS JEUNE 5^e DAN BELGE DE KENDO EST GERPINNOIS...

Continuant sur sa lancée, le Todokan a présenté 2 candidats au passage de grade ceinture noire lors du stage européen de kendo à Auderghem. Ces passages de grades étaient jugés par un jury de 7 japonais, tous 8^e dan de kendo. Pierre Charles Fontaine, 30 ans, a réussi l'examen de 5^eme dan de kendo. Plusieurs fois champion de Belgique, il fait partie de l'équipe nationale. Son prochain objectif : le championnat d'Europe à Bologne le 14 et 15 avril.

Après un an passé au Japon, Alexandre Derouck nous est revenu gonflé à bloc, jugez en : 6 heures de kendo par jour et 3 heures le dimanche ! Alexandre Derouck, a présenté et réussi le 1^{er} dan kendo !...

Le kendo, un art martial qui gagne à être connu. Accessible à tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes vous serez entourés, guidés, conseillés par plusieurs ceintures noires de haut niveau.

Entraînements kendo le lundi et le vendredi de 20h00 à 21h00 au Centre ADEPS, 12 allée des sports LOVERVAL.

Pour plus de renseignements rendez-vous visite au Centre ADEPS aux heures de cours ou téléphonez au 071-504-812.

MARCHE ADEPS

Le Collège Saint-Augustin organise le dimanche 6 mai une marche ADEPS (5-10-20 km) empruntant les très beaux sentiers de l'entité de Gerpennes. Rendez-vous dès 8 h du matin au réfectoire du Collège (rue Reine Astrid).

Rens.: tél. 071/50.90.80.

FESTIVITES

LES CASSAGES DU VERRE 2001

- Joncret : le mardi de Pentecôte à 22 h, salle des Guichoux.
- Flaches : le dimanche de Pâques, 15 avril 2001, à 20 h, au Club House du football.
- Fromiée : le mardi 5 juin, à 24 h, à la Maison de Village.
- Gerpennes : le Lundi de Pâques, à 18 h, à la salle communale.
- Hymiée : le Lundi de Pâques, à 16 h, au café Le Bistrot.
- Gougnies : le Lundi de Pâques, à 14 h 30, à la salle des fêtes.
- Villers-Poterie : le dimanche de Pâques, 15 avril, à 14 h, à la salle communale.
- Acoz : le 30 juin, à 19 h, sur le parking du café «El Coqui».
- Hanzinne : le 7 octobre, au café de la marche.
- Biesme : pas de cassage du verre.
- Biesme jeunes : pas de cassage du verre.

MANIFESTATIONS DANS NOS ECOLES

Lausprelle : marché de printemps le 11 mai à 16 h 30.

Gougnies : marche parrainée le 12 mai à 13 h 30.

Hymiée : barbecue le 18 mai à 18 h.

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 16/04/2001	Samedi 14/04/2001
Fête du travail	Mardi 01/05/2001	Samedi 28/04/2001
Ascension	Jeudi 24/05/2001	Samedi 26/05/2001

B) COLLECTES SELECTIVES DE PAPIERS ET CARTONS

Les collectes sélectives de papiers et cartons organisées de porte à porte dans l'entité auront lieu aux dates suivantes :

	Mai 2001	Juillet 2001
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval	14	30
Fromiée, Gerpennes-Centre, Gougnies, Hymiée, Villers-Poterie	15	31

B) COLLECTES SELECTIVES DE VERRE

Les collectes sélectives de verre organisées de porte à porte dans l'entité auront lieu aux dates suivantes :

	Avril 2001	Juin 2001
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval	9	26
Fromiée, Gerpennes-Centre, Gougnies, Hymiée, Villers-Poterie	10	27

DEPOTS VOLONTAIRES AU PARC A CONTENEURS

Le parc à conteneurs de Gerpennes est situé : rue J.J. Piret à Joncret (Tél. 071.50.30.07). Ses heures d'ouverture sont décrites ci-dessous :

Horaire du parc à conteneurs	
En semaine	de 11 à 17 h
Le samedi	de 8 à 16 h

A l'occasion des jours fériés de l'année 2001, le parc à conteneurs sera fermé suivant le calendrier ci-après :

Jour férié	Fermeture correspondante
Férié Parc	Samedi 14/04/2001
Pâques	Lundi 16/04/2001
Férié Parc	Lundi 30/04/2001
Fête du travail	Mardi 01/05/2001
Ascension	Jeudi 24/05/2001
Pentecôte	Lundi 04/06/2001
Fête nationale	Samedi 21/07/2001

SPORT

TENNIS CLUB LAUSPRELLE

Stages «2001»

I Stages de Pâques : du 2 au 6 avril, du 9 au 13 avril.

II Cycle du printemps : cycle de 10 semaines

1. Mini-tennis : joueurs nés en 92-93... débutants et nouveaux membres au club.

2. Mini-tennis. 3. Tennis évolutif. 4. Tennis compétition.

III Stages d'été

Stage n° 1 : du 2 au 6 juillet

Stage n° 2 : du 9 au 13 juillet

Stage n° 3 : du 24 au 31 août.

Cours de tennis en matinée et après-midi, équitation, V.T.T., multisports.

Gerpennes

PELERINAGES A SAINTE ROLENDE ANNEE 2001

Paroisse Saint-Michel – Gerpennes-Centre.

1. **Le 13 mai** : fête de sainte Rolende et deuxième dimanche de mai : premier tour. Messe solennelle à 10 h 30, suivie de la **procession** avec la châsse de Sainte-Rolende - petit tour.
2. Fête de l'Ascension : **jeudi 24 mai** - deuxième tour. Messe solennelle à 10 h 30 suivie de la **procession** avec la châsse de Sainte-Rolende - grand tour.
3. Le Lundi de la Pentecôte : **4 juin** : messe à 3 h du matin suivie du **départ solennel du pèlerinage** (tour de 35 km). **Rentrée solennelle vers 18 h** à partir de la plaine de Sartia. **Salut en l'église de Gerpennes vers 20 h.**

La châsse de Sainte-Rolende peut-être vénérée chaque jour dans l'église Saint-Michel à Gerpennes. Dans cette même église, elle peut être portée pour la vénération :

- le 2^e dimanche de mai : le 13 mai 2001
- le jour de l'Ascension : le 24 mai 2001
- le dimanche de la Pentecôte : le 3 juin 2001
- le mardi de la Pentecôte : le 5 juin 2001
- le dimanche de la Trinité : le 10 juin 2001.

GRANDE JOURNEE TRANSFRONTALIERE DU CHANT CHORAL

C'est le 29 avril prochain que notre chorale unira ses voix à celles de Berlaimont, commune du nord de la France.

La Villenelle et la Pastourelle accueilleront en effet la chorale Saint-Michel de Berlaimont, sous la présidence de M. DECAVEL, Maire de Berlaimont et Député du Nord de la France, pour une journée joyeuse, entièrement consacrée au chant.

Juste retour des choses, puisqu'en 1998, Berlaimont recevait fastueusement les deux chorales belges pour chanter Noël.

La journée s'annonce d'ores et déjà chargée. Jugez-en :

- 10 h 00 : accueil de la chorale française à l'église Saint-Michel de Gerpennes.
- 10 h 30 : messe chantée par la chorale de Berlaimont.
- 12 h 00 : vin d'honneur en présence des autorités communales respectives.
- 13 h 00 : repas à Villers-Poterie
- 16 h 00 : **grand concert** des trois chorales en l'église Saint-Michel.
- 19 h 00 : souper à Villers-Poterie.

A l'heure où l'Europe se construit et s'élargit, nous sommes convaincus qu'une manifestation comme celle-ci contribuera, même modestement, à la construction de l'édifice, en commençant par le rapprochement de voisins - belges et français - à l'histoire longue et commune.

Gageons que vous serez nombreux à participer à cette journée exceptionnelle.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser
à Paul BAUMAL (071 - 50 32 18)
ou à Brigitte TENRET (071 - 50 31 77).

COMMUNIQUE

Asbl Quatrième Centenaire de la Châsse de sainte Rolende.

Après le succès rencontré en 1999 lors des différentes activités célébrant le 400^e anniversaire de la châsse de sainte Rolende, l'Asbl organisatrice de ces moments importants qui ont marqué la vie locale et régionale, a décidé de poursuivre sa mission.

Dès maintenant, elle prépare déjà le prochain événement incontournable de l'année 2003 : le 900^e anniversaire de la reconnaissance de la sainteté de Rolende pour OTBERT, Prince-Evêque de Liège, le 8 mai 1103.

A cette occasion, de nombreuses festivités religieuses, culturelles et folkloriques se dérouleront tout au long de l'année dans l'entité de Gerpennes. Différents projets ont déjà été pensés par les membres du conseil d'administration de l'Asbl du Quatrième Centenaire de la

Châsse de sainte Rolende. Toutefois, soucieux comme en 1999, de faire participer tous les villages et de regrouper les bonnes volontés, nous lançons un chaleureux appel à tous ceux qui souhaitent d'une façon ou d'une autre, apporter leur collaboration à ce nouveau défi.

Le rassemblement des personnes, quels que soient leur âge leur milieu et conditions, autour d'un thème général : le culte de notre sainte locale, est la motivation essentielle de notre association. Sans vous, nous ne pourrions assumer la suite du magnifique élan populaire qui s'est éveillé il y a deux ans.

Dès à présent, nous lançons un appel pour que vous puissiez nous confier en prêt tout objet du document concernant sainte Rolende (médaille, statue, reproduction, texte,...) afin de préparer une exposition. Nous sommes aussi à l'écoute de vos idées ou projets et nous serions heureux d'en débattre avec vous à l'une ou l'autre occasion.

Pour les renseignements ou suggestions éventuels, vous pouvez vous mettre en rapport avec un membre de notre Asbl (BAL Alain, BEAUCLAIRE Eric, BUSINE Philippe, CHAPPELLE Charles et Sylvie, de HAES Michelle, DONATI Fabrice, LAMBERT Jacques, LION Christian, PHILIPPE Aimée, MARCHAL Roland, MORTIER Nestor, THIRY Françoise, Père Joseph VENNIX, WYART Guy) ou le Centre Culturel de Gerpennes (Tél. 071.50.11.64) qui centralise nos contacts.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de nos projets, et attendons avec impatience vos réactions.

CONCERT DE GALA POUR LES ORGUES

L'Asbl du 4^e Centenaire de la Châsse de sainte Rolende, en collaboration avec les chorales de l'Entité, la Fanfare Royale d'Acoz et l'Harmonie Royale de Gerpennes, organisent un Grand concert de Gala au profit de la restauration des orgues de l'église Saint-Michel de Gerpennes les 12 et 13 mai.

La chorale du 400^e, dirigée par Eric DEPREZ, interprétera un «Florilège de la chanson française : de Charles TRENET à Michel BERGER». Vous pourrez redécouvrir les grands succès de Trenet, Brassens, Barbara, Brel, Fugain, Berger,... et même de William Dunker...

La Fanfare d'Acoz et l'Harmonie de Gerpennes, auront le plaisir d'offrir un «Festival Alain CREPIN» reprenant certaines compositions du capitaine chef de musique de la Force Aérienne Belge, et ce sous la direction exceptionnelle de ce dernier.

Rendez-vous : samedi 12 mai à 19h et le dimanche 13 mai à 16h30 à l'église de Gerpennes.

Bar et restauration après le concert.

FANFARE ROYALE D'ACOZ

Salle Fernand Pouleur
Samedi 28 avril à 19h30

Concert de Printemps

les membres de la Fanfare Royale d'Acoz ont l'honneur de vous inviter à leur premier concert de l'année 2001.

Au programme ; Marches américaines, Rock 'n Roll, Dixies, Sinatra en Concert, Spiritual, La Chanson de Lara, Star, Wars, Village People, ABBA et autres compositions originales d'auteurs belges.

Tous les sociétaires, sous la présidence de Monsieur Léon Gerards et la Direction de Monsieur Philippe Frères, vous attendent très nombreux pour fêter en musique l'arrivée du printemps.

ENTREE GRATUITE !!

HARMONIE ROYALE SAINT-MICHEL GERPINNES

CALENDRIER DES PRINCIPALES MANIFESTATION DE L'ANNEE 2001

Les répétitions se dérouleront les dimanches de 9h30 à 12h.

- Lundi 16 avril : sortie du cassage du verre à GERPINNES centre.
- Samedi 21 avril : notre souper à partir de 19h
- Dimanche 22 avril : concert de printemps.
- Samedi 12 mai : concert CREPIN avec la fanfare d'ACCOZ.
- Dimanche 13 mai : concert CREPIN avec la fanfare d'ACCOZ sous la direction de Monsieur Alain CREPIN.
- Jeudi 24 mai : Ascension, procession Sainte ROLENDE (grand tour) 18 h à HYMIEE, procession.
- Les 3-4 et 5 juin : Pentecôte- Festivités pendant les trois jours .
- Dimanche 8 juillet : VIRELLES, sortie de la marche Notre-Dame de Lumière toute la journée.
- Dimanche 15 juillet : FRAIRE sortie de la marche Saint GHISLAIN - L'après-midi.
- Dimanche 7 octobre : AISEMONT sortie de la marche Notre-Dame - L'après-midi.
- Dimanche 11 novembre : GERPINNES.
- Samedi 17 novembre : Sainte-Cécile, souper de l'HRSM.

LISTE DES MEMBRES au 01/01/2001

COMITE

FONCTION	NOM, Prénom	Téléphone	C.P.	COMMUNE	ADRESSE
Président	BUSINE, Philippe	50.27.48	6280	GERPINNES-HYMIEE	Rue de l'Astia, 8
Vice-Président	DELATTE, Jean	50.11.27	6280	GERPINNES	Rue A. Bernard, 14
Secrétaire	BOCART, Marie-Reine	50.46.48	6280	GERPINNES-HYMIEE	Rue du Morialet, 1
	LEPIED, Patrick	50.37.62	6280	GERPINNES	Rue M. Nicolas, 1
Trésorier	DELBART, Guy	50.42.84	6280	GERPINNES	Rue J. Caramin, 7
	GILMAIRE, Michel	50.25.63	6280	GERPINNES-FLACHES	Rue des Flaches, 66
	LORENT, Jean-Marie	50.32.17	6280	GERPINNES	Rue E. Jacques, 16
	POLOME, Jacques	50.36.05	6280	GERPINNES-JONCRET	Rue J-J Piret, 68

MUSICIENS

Direction musicale : Eric DEPREZ. Baryton : René HELIN, Jean LECHAT, Aimé PHILIPPE. Basse : Gérard MONART. Bugle : Philippe BUSINE, Louis LECHAT, Michel ROGGE. Clarinette : Delphine CHERMANE, Françoise LEROY, Caroline MONART, Amélie WUYARD, Stéphanie WUYARD, Pierre BERNARD, Michel DELTENRE, Xavier DEREVE, André FREDRIX, Jacques PEDE, François TILMANT. Clarinette Basse : Guy HONTOIR. Flûte : Gwénaëlle LOSSON, Frédéric DELBART, Nicolas DUCHENE. Percussion : Jean-Michel MONART, Guillaume VAN DER MEERSCH. Saxe Alto : BUSINE-HONTOIR, M-H, Denis DIMANCHE. Saxe Tenor : Jean-Marie LORENT. Saxe Baryton : Paul DEBLOCK. Tuba Alain DUMAY, Fernand LEGRAIN, Michel PÂQUES, Philippe VAN DER MEERSCH. Tuba Basse : Médhy HERBOTS. Trombone : Marcel DEMISSY, Eugène LECHAT, Philippe TRERES. Trompette : Pascale PHILIPPE, Alexandre CHAPELLE, Guy DELBART, Patrick LEPIED, André PEDE, Eric PEDE, Frédéric PEDE, Jacques POLOME, Nicolas ROGGE.

AVIS

COMMUNE DE GERPINNES

VENTE PUBLIQUE

de CINQ LOTS A BATIR d'environ 10 ares chacun, rue Ry de Paireaux, le vendredi 27 avril 2001 à 14 heures 30, en la salle du Conseil de l'Administration communale de Gerpinnes, avenue Astrid 11, par le ministère du notaire A. PHILIPPE de Gerpinnes.

Renseignements : Étude du Notaire PHILIPPE à Gerpinnes : 071.50.10.39.

A MENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

L'ART DE VIVRE ENSEMBLE

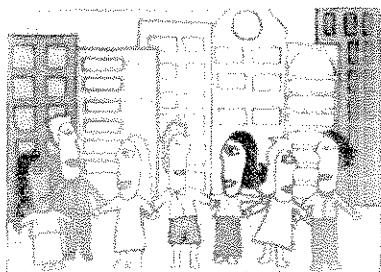


Administration
Communale de
GERPINNES

Av. Reine Astrid 11
6280 GERPINNES
Téléphone 071.50.90.64
e.mail : muriel.pianet@publilink.be

Généralités

D'une manière générale, les pouvoirs publics sont gestionnaires et garants de l'Aménagement du territoire. L'objectif est de rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager. C'est en ces termes que le Parlement Wallon a voté le 27 novembre 1997 un décret instaurant un nouveau Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

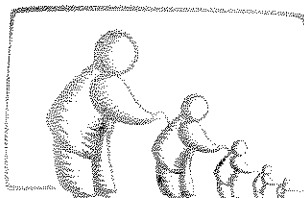


Sur cette base, les responsables publics chargés de cette matière ont la redoutable mission de penser l'incertain et de progressivement façonner le visage des Villes et de la Région de demain.

Dans cet esprit, le niveau communal qui occupe le Collège des Bourgmestre et Echevins doit rechercher la cohérence et la continuité, sachant que l'urbanisation ne peut pas transformer le cadre de vie en un lieu transactionnel ou de communications mais que plus fondamentalement, il doit redevenir l'espace de l'identité et du sens de « vivre ensemble ». Pour y parvenir, les

pouvoirs publics disposent d'une série d'outils qu'il convient d'utiliser avec réalisme tant il est vrai que l'avenir est imprévisible.

Objectifs



L'espace public est un élément important du cadre de vie tant au niveau de son paysage qu'au niveau des services prioritaires (égouttage, éclairage public, verduration de l'espace). Par ailleurs, l'aménagement des lieux privés – autre élément important – doit être guidé de manière à créer des harmonies d'ensembles. Les choix doivent évidemment intégrer de nombreux paramètres tels les valeurs patrimoniales, humaines, économiques, culturelles, sociales, techniques, politiques..., qu'il convient d'examiner dans chaque cas particulier.

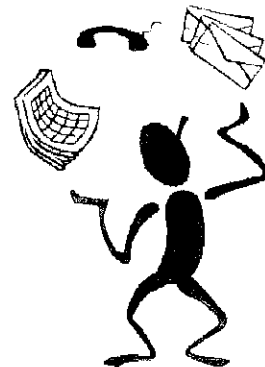


Les sociétés ayant besoin de règles pour organiser leur existence, une série de documents réglementaires et les permis d'urbanisme ont été conçus pour tendre progressivement la construction de l'édifice.

Le présent feuillet vous permet de mieux appréhender le langage un peu ésotérique des aménageurs et les procédures utilisées.

Quelques définitions

- **CWATUP**
Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.
- **Plan de secteur**
Le document a force réglementaire. Par différentes teintes, il localise les lieux où des types de construction peuvent s'ériger (rouge = habitat, mauve = industrie, bleu = service, etc...).
- **PCA**
Plan communal d'aménagement; ce document a également force réglementaire. Il précise davantage l'aménagement des lieux, par exemple les zones capables de construction, le type de matériaux, les hauteurs, formes de toitures, les espaces non constructibles, etc.
- **L'alignement**
Ligne matérialisant généralement le front bâti ou bâtissable ou encore la limite entre les domaines public et privé.
- **Lotissement**
Parcelle de terrain divisée en plusieurs lots; les prescriptions sont encore plus précises qu'un PCA.
- **Permis d'urbanisme**
Document par lequel la construction est autorisée.



(suite en page 20)

Gerpinnes

(suite de la page 18)

• Fonctionnaire délégué

Personne désignée par le Gouvernement Wallon et chargée de veiller à la régularité des permis. Ses avis sont conformes c'est-à-dire qu'ils sont obligatoires au niveau de leur application.

Quand faut-il un permis d'urbanisme ?

Pour toute construction, démolition ou installation.

Certains travaux, en raison de leur minime importance, sont dispensés de permis d'urbanisme, d'autres sont dispensés du concours d'un architecte, d'autres encore ne requièrent pas l'avis du fonctionnaire délégué.

Le Gouvernement Wallon en a arrêté la liste en date du 10 juin 1999 (Moniteur belge du 14 août 1999). Renseignez-vous !

Bureau d'accueil : tél. 071.50.90.33.

Combien de temps faut-il pour obtenir un permis ?



C'est variable en fonction de la situation du bien sur lequel le projet est envisagé et en fonction de la nature et des caractéristiques du projet.

Tout le territoire est couvert par un Plan de secteur : c'est un document réglementaire qui détermine la destination et les prescriptions générales des zones. Il existe 14 zones, classées en 2 groupes : 9 zones son destinées à l'urbanisation et les 5 autres ne le sont pas.

Des parties du territoire de Gerpinnes sont couvertes par des plans communaux d'aménagement. Il s'agit aussi de

documents réglementaires qui définissent les destinations et les prescriptions des zones à l'échelle d'un quartier.

D'autres parties du territoire sont couvertes par des plans de lotissement. C'est la même chose à l'échelle d'un terrain plus ou moins grand.

En quoi est-ce important pour la procédure ?



Pour les particuliers et les Sociétés qui ne sont pas de droit public, c'est toujours le Collège échevinal qui délivre le permis.

1° Le Collège des Bourgmestre et Echevins statue directement sur la demande sans l'avis préalable du fonctionnaire délégué dans les 3 cas suivants :

- 1) la demande se trouve dans un P.C.A.,
- 2) dans un lotissement,

3) ou il s'agit d'un cas de dispense d'avis prévu dans la liste établie par le Gouvernement Wallon.

Attention : il faut que la demande soit strictement conforme au PCA ou au lotissement.

- Soit : il faut une **enquête publique**.

- Soit : s'il faut **consulter** d'autres services (pompiers, MET, RAVel, environnement...) et/ou commissions (Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire). Alors, le délai est de 70 jours.

- Soit : il s'agit d'un **autre cas** : le délai est de 3 jours.

2° Le Collège statue sur base de l'avis préalable du fonctionnaire délégué dans 2 cas :

1) il n'y a ni PCA ni lotissement

2) la demande comporte une dérogation soit au plan de secteur, soit au PCA soit au lotissement.

- Soit : il faut une **enquête publique**,
- soit : il faut **consulter** des services ou commissions, Alors, le délai est de 115 jours.
- soit : il s'agit d'un **autre cas** : le délai est de 7 jours.




Pompes funèbres Gabriel POSTIAU s.p.r.l.

**Organisation complète des funérailles
partout en Belgique
formalités, démarches, embaumement,
incinération**

**Monuments - Caveaux - Fleurs naturelles
et soie**

Rue de la Scavée 37 6280 Acoz-Gerpinnes
Tél. 071.50.33.64 GSM 0477.55.80.47

*Ce bulletin est réalisé
par la s.a. INROMA
Rue Saint-Roch 59 - Fosses-la-Ville*

 Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au **071.71.32.91** ou faxez au **071.71.15.76**

*Votre délégué commercial F. Roland se fera
un plaisir de vous rencontrer
GSM 0496.52.32.91*

